

Préavis N° 24 - 2017 au Conseil communal

**Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les
années 2017 à 2021**

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
M. G. Reichen, syndic

Pully, le 1er novembre 2017

Table des matières

1. Objet du préavis	3
2. Buts du plan des investissements	4
3. Plan des investissements 2017-2021	4
4. Financement	7
5. Communication	8
6. Conclusions	8

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Jusqu'en 2007, le plan des investissements était porté à la connaissance de votre Conseil par le biais d'un préavis. Suite à de nombreuses remarques sur la définition de la prise d'acte, la Municipalité avait décidé, à l'instar de nombreuses communes vaudoises, et conformément à la loi sur les communes, de présenter son plan des investissements par le biais d'une communication.

Soucieuse que le Conseil communal puisse débattre de cette question, la Municipalité a décidé de présenter son plan des investissements par le biais d'un préavis d'intention. Ce procédé permet qu'une discussion ait lieu au sein du Conseil sans que ce dernier n'ait à voter. Par conséquent, le débat qui en résultera n'engagera pas le Conseil communal.

Le règlement du Conseil communal de Pully (RCCP) stipule à son article 37 « *Le préavis d'intention est la proposition que la Municipalité présente au Conseil pour qu'il prenne connaissance des lignes directrices qu'elle entend suivre dans un domaine politique déterminé, lors de propositions qui seront faites ultérieurement, il n'est pas renvoyé à l'examen d'une commission. Il donne lieu à une discussion, mais n'est pas soumis au vote et n'engage pas le Conseil.* ».

De plus, l'article 18 du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom) et l'article 108 du règlement du Conseil communal de Pully (RCCP) prévoient les dispositions suivantes :

« La Municipalité établit annuellement le plan des investissements.

Ce plan est présenté au Conseil, en même temps que le budget de fonctionnement ; il n'est pas soumis au vote et n'engage pas le Conseil. ».

Par ce préavis d'intention, la Municipalité porte à votre connaissance la réactualisation de son plan des investissements pour les années 2017 à 2021.

2. Buts du plan des investissements

Un plan des investissements a pour but :

- de fixer un plan général, les objectifs à court et moyen termes de la Municipalité ;
- de dresser l'inventaire des besoins prioritaires de la Commune en matière d'équipements, pour une période déterminée ;
- de fixer le plafond des dépenses qui en découlent, en fonction des possibilités financières de la Commune ;
- d'estimer, en fonction de ces derniers choix, l'évolution de la dette communale et son incidence sur le budget annuel (charges d'intérêts, amortissements, autofinancement) ;
- d'apprécier les conséquences financières des dépenses d'investissement qui entraînent de nouvelles charges d'exploitation ou des revenus supplémentaires (investissements productifs) ;
- de donner au Conseil communal et à la population une information indispensable, sans laquelle les projets et demandes de crédits d'investissement pourraient apparaître sans cohérence et sans coordination les uns avec les autres.

Il s'agit donc d'un document prévisionnel indispensable pour les prises de décision de la Municipalité.

De par sa nature, ce document a bien entendu un caractère indicatif. Les chiffres qui y figurent sont en règle générale basés sur des estimations. Pour les projets réalisés sur plusieurs années, les montants peuvent varier en fonction des considérations techniques. Ils découlent d'études précises pour certains postes (préavis déjà votés), mais aussi d'évaluations globales pour les projets dont le programme n'est à ce jour défini que dans leurs grands principes.

3. Plan des investissements 2017-2021

Le total du financement probable des investissements 2017-2021 est de CHF 136'832'775.00. Ce montant concerne deux phases de financement :

- le financement des investissements pour lesquels les crédits sont déjà votés ;
- le financement des investissements à voter.

Le total du financement des investissements 2017-2021 se décompose de la manière suivante :

Types de dépenses d'investissements	Montants (en CHF)
Dépenses engagées sur les investissements pour lesquels les crédits sont déjà votés, selon situation au 4 septembre 2017	37'172'775
Financement des crédits votés	37'172'775
Dépenses d'investissements pour lesquelles les crédits doivent être votés	99'660'000
Total du plan des investissements 2017-2021	136'832'775
Les crédits à voter concernent principalement :	
• Les constructions, rénovation bâtiments communaux	22'995'000
• Les équipements sportifs	10'445'000
• Les transformations, rénovations bâtiments scolaires	6'490'000
• Les travaux routiers (y.c. aménagements urbains)	19'697'000
• Le développement du parascolaire et du préscolaire	2'000'000
• Les travaux + études liés au PALM, SDEL, projets connexes	5'935'000
• Les parcs, promenades et cimetières	1'450'000
• L'éclairage public	930'000
• L'informatique	1'136'000
• Les véhicules	500'000
• Le mobilier et équipements des écoles	1'800'000
• Les travaux d'assainissement (collecteurs)	12'422'000
• Les réseaux des Services industriels	11'650'000
• Les ordures ménagères et déchets	970'000
• Divers	1'240'000

Veillez trouver ci-dessous, un tableau montrant la somme des plans des investissements des cinq années précédentes :

Plan des investissements années 2016-2020	CHF	126'083'800.00
Plan des investissements années 2015-2019	CHF	124'276'661.00
Plan des investissements années 2014-2018	CHF	110'175'100.00
Plan des investissements années 2013-2017	CHF	98'033'600.00
Plan des investissements années 2012-2016	CHF	72'563'850.00

Sur l'ensemble des investissements projetés dans ce plan quinquennal, les objets pouvant être financés, tout ou partie, par le biais de subventions, de participations de tiers ou de taxes, représentent la somme approximative de CHF 61.6 mios, soit 45.0% de l'ensemble des objets d'investissements inclus dans le plan des investissements.

En termes de dépenses, globalement, le plan quinquennal des investissements porte sur les domaines suivants :

- la réalisation des investissements pour lesquels les crédits sont d'ores et déjà votés ;
- l'entretien et la mise en état des infrastructures : routes, collecteurs, bâtiments communaux (bâtiments administratifs, bâtiments locatifs, infrastructures sportives et collèges), ainsi que les réseaux des services industriels ;
- les études et réalisations liées au PALM, au SDEL et aux projets connexes ;
- le développement de structures d'accueil du préscolaire et du parascolaire ;
- la modernisation du réseau ainsi que de l'infrastructure informatique communale.

L'augmentation du volume des investissements s'explique notamment par un effort indispensable sur le renouvellement de nos réseaux, par la rénovation de nos bâtiments et la modernisation nécessaire des infrastructures publiques.

Il est à noter que le plan des investissements 2017-2021 qui vous est présenté est en corrélation avec le programme de législature de la Municipalité 2016-2021. En effet, ce dernier est articulé autour de neuf thèmes prioritaires qui sont :

- centre de Pully - cœur de ville ;
- développement territorial ;
- transports, mobilité et énergie ;
- entretien et rénovation du patrimoine ;
- service à la population - efficience de l'administration ;
- vie sociale et culturelle ;
- sécurité ;
- activités économiques ;
- finances communales.

Une grande partie des dépenses d'investissement incluses dans le plan des investissements 2017-2021 concerne l'un des neuf thèmes mentionnés ci-dessus :

<u>Thèmes du programme de législature</u>	<u>Montants (en CHF)</u>	
Centre de Pully - cœur de ville	CHF	1'005'000.00
Développement territorial	CHF	4'110'000.00
Transports, mobilité et énergie	CHF	17'468'000.00
Entretien et rénovation du patrimoine	CHF	58'381'500.00
Service à la population - efficacité de l'administration	CHF	3'248'000.00
Vie sociale et culturelle	CHF	7'493'000.00
Sécurité	CHF	1'525'000.00
Logement et emploi	CHF	167'500.00
Total	CHF	93'398'000.00

Par conséquent, nous constatons que le 68.3% des dépenses prévues dans le plan des investissements 2017-2021 concernent des priorités faisant partie du programme de législature de la Municipalité.

4. Financement

Pour assurer le financement des investissements, la Municipalité peut recourir aux moyens suivants :

- **l'excédent de produits du compte d'exploitation** : l'analyse du résultat du budget 2017 démontre que l'on pourra certainement compter sur une marge d'autofinancement positive, permettant ainsi à notre Commune de financer tout ou partie des investissements par des fonds propres. Néanmoins, de nombreuses incertitudes subsistent encore quant à l'évolution de la fiscalité ;
- **l'utilisation des attributions annuelles aux réserves et les amortissements comptables** : ces deux éléments ainsi que le résultat des comptes, interviennent dans la détermination de l'autofinancement possible ;
- **les subventions et participations de tiers à recevoir ;**
- **la vente d'actifs (terrains, immeubles, titres, etc.) ;**
- **l'emprunt ;**
- **les diverses taxes ;**
- **l'augmentation des revenus.**

5. Communication

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

6. Conclusions

Le plan des investissements a été redimensionné, depuis 2003, dans le cadre des mesures d'économies prises dès ce moment-là. Il a été réduit à des dépenses d'entretien uniquement.

Si la mise en chantier de certains travaux doit tenir compte de la réalité du moment, un plan des investissements doit être l'inventaire objectif des besoins d'équipement à moyen et long termes d'une ville en expansion.

En terme d'investissements, notre Commune aura, durant les prochaines années, à fournir un effort particulier afin de moderniser les infrastructures publiques et ce, dans le but de dynamiser notre cité.

Le financement des projets importants pour l'avenir de notre Commune ne se fera pas uniquement au moyen de fonds propres et/ou au moyen d'un recours accru à l'emprunt. En effet, le développement de la Ville de Pully devrait augmenter de manière non négligeable, l'assiette fiscale (accroissement de la population et nouvelles entreprises venant s'établir sur le territoire communal). Ce développement ne doit donc pas être uniquement envisagé en termes de charges financières, mais aussi du point de vue d'une progression possible des recettes fiscales et de notre marge d'autofinancement, permettant un meilleur financement par des fonds propres.

De plus, la Municipalité est prête à envisager, lorsque cela est possible, que certaines infrastructures communales puissent être financées en partenariat avec des instances privées (partenariat privé-public), limitant ainsi les engagements financiers de notre collectivité.

Les projets de développement de la Ville nous permettront aussi de valoriser certaines propriétés communales, ce qui amènera très certainement des liquidités supplémentaires qui pourront être attribuées au financement des futures infrastructures communales.

Le plan des investissements des huit dernières années (2009-2013, 2010-2014, 2011-2015, 2012-2016, 2013-2017, 2014-2018, 2015-2019, 2016-2020) étaient déjà supérieures à ceux des années précédentes.

Cette nouvelle version du plan des investissements (2017-2021) prend en compte les intentions de la Municipalité exprimées dans son programme de législature pour les années 2016-2021. D'ailleurs, un peu plus des deux tiers des dépenses prévues dans ce plan concernent directement les thèmes inclus dans le programme de législature.

La réalisation des objectifs retenus par la Municipalité pour la législature conduit notre Commune à consentir un effort tout particulier, en termes de dépenses d'investissements, ces prochaines années.

Toutefois, la Municipalité sera particulièrement attentive, dans la détermination des priorités, à ce que les projets d'investissement soient supportables et n'obèrent pas de manière disproportionnée la situation financière de la Ville de Pully.

La Ville de Pully se transforme et doit s'adapter aux besoins toujours plus nombreux de sa population. La Municipalité souhaite que ces importantes mutations soient assumées et bien gérées, par une allocation de ressources équilibrée, pour en faire profiter les générations futures.

Nous devons être ambitieux tout en pratiquant une gestion saine de nos finances.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
		
G. Reichen		Ph. Steiner

Annexe : plan des investissements pour les années 2017 à 2021